

Montréal, le 18 juin 2026

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Marie-Michelle Côté
M^e Simon Turmel
Hydro-Québec, Affaires juridiques
1001, boulevard Robert-Bourassa
16^e étage
Montréal (Québec) H3B 0B6

OBJET : HQD - Demande du Distributeur relative à la fixation des tarifs centres de données et pour usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs
Dossier Régie de l'énergie : R-4333-2026

Chère Consœur, Cher confrère,

La présente fait suite à votre lettre du 17 juin 2026 par laquelle le Distributeur demande un délai pour déposer ses réponses à la demande de renseignements no 1 de la Régie et des intervenants dans le dossier mentionné en objet.

La Régie s'étonne du court préavis de deux heures pour cette demande de délai supplémentaire, de 4 jours, au délai déjà accordé dans la correspondance du 29 mai 2026. La Régie reconnaît tout de même l'ampleur du travail requis et l'importance d'assurer la cohérence recherchée par le Distributeur.

La Régie accorde partiellement le délai demandé et fixe au **22 juin 2026, à 12h**, pour déposer les réponses aux demandes de renseignements no 1.

La Régie précisera l'impact sur les autres échéances sous peu.

Veuillez agréer, Chère Consœur, Cher Confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Johanne Skelling

Johanne Skelling, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

JS/ss